

Réagir en nombre à l'OPECST transférez la réponse argumentée

Bonjour à tous

Il est encore temps de réagir **en grand nombre** à la séance de l'OPECST du 23 février dernier (si ce n'est déjà fait).

Pour gagner du temps, transférez tout simplement ce mail (contenant la réponse argumentée d'Hélène F. - version courte et sans PJ -)

en collant les adresses ci-dessous dans la rubrique "destinataires"

puis supprimez la partie écrite en vert ci-dessus et les adresses ci-dessous :

fmassat@assemblee-nationale.fr, frederique.massat@orange.fr

en Cc à :

jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr,

contact@criirem.org,

olivier.merckel@anses.fr,

ayledain@gmail.com

en Cci à :

helene-fosset@orange.fr, redaction@lecanardenchaine.fr

Bonjour,

Je reprends à mon compte les questions qui vous ont été posées par Hélène Fosset et vous prie de trouver ci-dessous une copie de son courrier :

Comme beaucoup de Français, je me pose des questions au sujet de ce fameux compteurs Linky mais aussi de la technologie choisie pour la mise en oeuvre de la loi de transition énergétique. J'ai donc, comme beaucoup, regardé la vidéo suivante.

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4687436_58ae9b700e4be.opecst--compteurs-linky--rapport-technique-de-l-anfr-et-rapport-d-expertise-collective-de-l-anses-23-fevrier-2017

Et je dois vous avouer, Madame, que cela n'a répondu à aucune des mes questions.

Compte tenu des intervenants présents, je pensais trouver des réponses mais ce qui domine de ces 2 heures de "débat", sans aucune présence citoyenne, c'est que vous, vous semblez vous poser la question :

"mais comment va-t-on faire taire le peuple qui semble vouloir reprendre son destin en main ?"

Bien sûr, me direz vous, vous législateurs, en place grâce aux votes citoyens, êtes là pour nous représenter.

Cependant ce déploiement pose tant de problèmes, suscite tant d'inquiétude, divise des villes et villages, bref ce déploiement semant la zizanie **dans toute la France**, il ne me semble plus possible pour une démocratie digne de ce nom d'éviter le dialogue avec les citoyens.

Grand nombre de maires et de députés refusant ce débat, c'est tout naturellement vers vous que je me tourne pour vous poser les questions qui n'ont pas eu de réponses ... et pour cause, elles n'ont même pas été abordées.

- Quel texte de loi oblige Enedis ou plutôt autorise Enedis à placer dans chaque foyer français un objet connecté, **qui plus est évolutif à distance** ?

- Quel texte de loi obligeait Enedis à faire le choix d'un compteur connecté ? D'ailleurs cela aurait-il été accepté par le Conseil Constitutionnel ?
- Quel document contractuel est fourni aux clients leur demandant leur consentement libre et éclairé pour la collecte de leurs données personnelles, avant la pose de ce compteur à leur domicile ?
- Les contrats liant la grande majorité des clients avec leur fournisseur d'énergie prévoient la délivrance d'une marchandise le **50 Hz**. Quel document contractuel permet aux fournisseurs d'énergie de nous fournir en plus du 50 Hz (prévu au contrat) le CPL nécessaire au fonctionnement du compteur Linky.
- Il semblerait que ce compteur ait un organe de coupure qui ne coupe que la phase, n'est-ce pas un risque pour la sécurité ?
- Il semblerait que ce compteur soit capable d'enregistrer un pas de courbe de charge allant de 10, 15, 30 et 60 minutes, qu'en pense la CNIL ?
- Pour quelle raison n'est-il pas possible d'obtenir une copie du dossier dépôt marquage "CE" du système de comptage Linky ?
- Edf ayant décidé de manière unilatérale de basculer, sans publicité, nos contrats d'abonnement de KW en KVA, le LINKY tenant compte des KVA, est-il légal que de ce fait, les personnes n'ayant pas le Linky se retrouvent avec un tarif d'électricité différent d'une personne ayant le Linky ?
- Quel est l'impact du CPL sur la qualité du 50 Hz fourni ?

M. Ruz se veut rassurant sur l'impact sanitaire du CPL, que pensez-vous alors des témoignages des personnes devant quitter leurs logements une fois la technologie CPL déployée ? Sommes-nous en présence d'une psychose collective ?

Mme Le Dain semble s'émouvoir du fait que le peuple Français n'ait pas toutes les compétences pour comprendre.

Il est vrai que je me suis lancée avec appréhension dans la lecture du Rapport de l'ANSES de décembre 2016.

Et pourtant, la lecture en fut limpide et la conclusion sans équivoque : aucune étude à ce jour ne permet d'affirmer l'innocuité du dispositif Linky associée à sa technologie (CPL, concentrateurs et antennes relais).

Des études complémentaires sont demandées au **CSTB, que j'ai interrogé et qui ne m'a pas répondu.**

J'ose espérer, Madame, que mon courrier parviendra jusqu'à vous et que vous serez à même de répondre à mes interrogations citoyennes, ce dont je ne doute pas d'ailleurs.

Dans l'attente de vos informations, je vous transmets mes salutations citoyennes perplexes et interrogatives.